

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2020/146 du 19 mai 2020

62/1320

63/1301

Instructions comptables et statistiques ; prestations temporaires dans le contexte du Covid-19.

Dans le contexte de la crise COVID-19, des rétributions pour les prestations temporaires ont été ajoutées.

Les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Nouveaux pseudocodes nomenclature :

Biologie clinique :

554934-554945 : Détection au moins du virus SARS-CoV-2 au moyen d'une technique d'amplification moléculaire

554956-554960 : Détection d'antigènes du virus SARS-CoV-2

Intervention AMI : dépenses - nombre de cas – pas de jours

Tickets modérateurs: pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

Date d'application :

Les tests moléculaires (554934-554945) sont applicables pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} mars 2020.

Les tests antigènes (554956-554960) sont applicables pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} avril 2020.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

M. Daubie
Directeur général a.i.

Annexes : nihil